



Risque Amiante

Sous-section 4

Opérateur de chantier

« Notre expertise : la sécurité au travail ! »

Objectifs :

Le candidat devra être capable de :

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pour entraîner la libération des fibres amiante
- Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Appliquer un mode opératoire

Prérequis :

- . Age 18 ans min
- . Avoir satisfait à la visite médicale et aptitude au port des APR (appareils de protection respiratoires).

Moyens pédagogiques :

Salle de cours / Matériels techniques / Unité Mobile de Décontamination pédagogique

Durée :

- 2 jours soit 14 heures (initial)
- 1 jour soit 7 heures (recyclage)

Tarif :

Nous consulter pour un devis

Lieu :

Agence d'Aigues-Vives, de Bagnols-Sur-Cèze ou dans vos locaux.

Financement :

Rapprochez-vous de votre OPCO, du Compte Personnel de Formation ou du Pôle emploi pour les particuliers

Accès :

L'inscription est validée après signature de la convention. Délai d'accès d'environ 30 jours.

Modalités pédagogiques :

Alternance de cours théoriques, vidéos, démonstrations, exercices pratiques et questions/réponses

Tél. : 04 66 29 85 02

Mail : contact@acerfsformation.com

Site : www.acerfsformation.com

Présentation

Ces formations concernent les travailleurs affectés aux activités définies aux articles R4412-144 du Code du Travail. Il s'agit d'interventions d'entretien et de maintenance sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Différentes catégories de personnel

Opérateur de chantier :

Travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou mode opératoire.

Encadrement de chantier :

Travailleur ayant au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.

Encadrement cumulé de fonctions :

Tout travailleur cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou opérateur de chantier :

- a une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques
- a les compétences nécessaires et la mission de diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire qu'il a retenu
- a les compétences nécessaires et la mission d'exécuter les travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures du mode opératoire

Encadrement technique :

Encadrant technique, employeur ou tout travailleur possédant au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico commerciales, des études de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

Pour quoi ? Pour qui ?

Formation destinée au personnel opérateur du bâtiment et des travaux publics et des travaux publics effectuant des opérations d'entretien et de maintenance :
électricien, plombier, chauffagiste, canalisateur...

Réglementation

Ces formations sont conformes à l'arrêté du 23 février 2012.

Ces formations doivent être recyclées tous les 3 ans.

Programme de la formation

Effectif

10 personnes maximum par session

Validation

Attestation de compétence et de capacité

Compétences animateur

Formateur habilité sous-section 4 INRS/OPPBTB

Contenu de la formation

I) Connaître le risque amiante et réglementation afférente

- Connaître le risque amiante

Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes / Effet synergique du tabagisme / Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

- Connaître les exigences de la réglementation « travail », « environnement » et « transport »

Interdiction de l'amiante et la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur, coactivité...) / Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale à la fiche d'expositions et l'attestation d'exposition remise lors du départ de l'entreprise / Droits individuels et collectifs : droit de retrait en cas de danger grave et imminent / Rôle des représentants du personnel / Prerogatives de l'inspection du travail / Elimination des déchets

II) Prescriptions minimales de formation en théorie

- Connaître et appliquer les mesures de protection collectives

Opérations spécifiques de l'activité exercées pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante / Méthode de travail et les procédures opératoires recommandées par l'encadrement et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement. Sont notamment visés : méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle / procédures de décontamination du personnel et des équipements, règles d'hygiène / procédures d'entrée et de sortie de zone / rôle des équipements de protection collective, leur utilisation selon les consignes établies / principes de ventilation et de captage des poussières à la source / procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets

- Connaître et appliquer les mesures de protection individuelles

Équipements de protection individuelle : leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées, leur utilisation selon les consignes établies, les opérations de vérifications, entretien, maintenance / Durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés

- Connaître et appliquer les procédures de travail recommandées, le mode opératoire et les procédures de contrôle

Procédures recommandées pour l'intervention sur des matériaux contenant de l'amiante / Mode opératoire et procédures associées spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des zones de travail / Procédures de contrôle en cours d'intervention

III) Prescriptions minimales de formation en pratique, sur plate-forme pédagogique

- Signaler les situations dangereuses, en informer l'encadrement

Détection des dysfonctionnements des MPC, EPI / Procédures de remontée des informations / Alerte du personnel d'encadrement si présence suspectée d'amiante

- Savoir réagir face à une situation anormale

Conduite à tenir en cas de situations d'urgences ou anormales / Procédures d'alerte du responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication

- Participer à l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes de prévention

Partage des pratiques avec l'équipe de travail / Opérateur : source de propositions / Pistes d'amélioration

IV) Evaluation théorique et pratique

Métiers et Débouchées

Opérateur de chantier pour des travaux relevant de la Sous-Section 4

99.2%
de réussite

100%
de satisfaction